

Sud



« UNE AMIE QUI NOUS HANTE »

Au mois de mars, une délégation composée des membres du CHS/CT, d'un FQ entreprise, de 2 préventeurs et du chef d'équipe a effectué une visite sur le site du Mirail. Résultat : beaucoup d'anomalies et de dysfonctionnements dans les domaines de l'organisation du travail et de la sécurité des agents. Notamment sur la possible présence d'amiante rendant en cela palpable l'inquiétude du personnel.

Cette délégation avait pris comme décision de mandater le représentant Sudptt du CHS/CT afin de vérifier qu'il n'y ait pas de risque amiante. Ce dernier a consulté le diagnostic amiante présent dans le classeur mis à disposition des entreprises lors d'interventions extérieures et pour les intervenants internes. Les documents de 15 ans d'âge....Ce classeur recense la localisation sur le site des matériaux présentant des risques amiantes.

De là, on peut s'interroger sur le sérieux du suivi sur des travaux car des infiltrations, pour ne pas écrire des inondations, ont eu lieu régulièrement sur le site du Mirail allant parfois jusqu'à l'effondrement des dalles de plafond. Jamais il n'a été consigné la moindre remarque. C'est la théorie du ruissellement. Le revêtement du sol, des grandes dalles, a été fissuré à de nombreux endroits. Obligeant une intervention pour leur remplacement. C'est précisément dans la colle des dalles de sol que l'on retrouve la présence d'amiante. Les normes en vigueur à la construction du site il y a des dizaines d'années ne prenaient pas en considération cet aspect. Pour remplacer une dalle, il faut d'abord décaper l'ancienne colle incluant ainsi une intervention avec ponçage du sol et donc particules disséminées...dans l'air.



Suite à ce constat, le représentant CHS/CT de Sudptt a demandé à ce que soit refait un diagnostic amiante avec les normes en vigueur. Pour les férus de lecture de texte législatif vous avez tout ici.

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2017/5/9/ETST1631937D/jo/texte>

Reprenons le fil de l'histoire du Mirail et d'ailleurs...

Quelques semaines plus tard, le préventeur confirme à l'oral (surtout pas par écrit) au représentant Sudptt au CHS/CT qu'une demande avait été faite et que d'ailleurs un diagnostic plus récent effectué en 2017 a été retrouvé en version informatique mais qu'il ne peut pas lui imprimer...

Un premier recommandé est donc envoyé, par le représentant Sudptt, au mois d'avril pour demander au président du CHSCT, qui est aussi le directeur d'établissement de communiquer au CHSCT le dernier diagnostic amiante. Celui-ci est resté lettre morte.

L'inspection du travail prenant le sujet au sérieux a contacté dès réception de la copie de la LR le membre CHSCT.

Inspection du Travail : « It's Time » !

Voilà le suivi des mails et leur chronologie qui ont fait bouger les lignes :

A 10h12

Bonjour,

Mr le Président du CHSCT Toulouse Centre Ouest,

Suite courrier en lettre recommandée du 03/05/18 (1A 147 089 6209 6) dans laquelle je vous demande de me communiquer la copie du dernier diagnostic amiante effectué sur la PDC du Mirail et auquel vous n'avez pas fait suite, je vous demande de me fournir sans délai ce document.

Je vous informe que j'ai saisi l'inspection du travail. Cdlr Raphaël Baron.

Magie de l'Inspection du Travail : Le président du CHSCT a répondu !

- **Dès 12h42**, il informait qu'il prenait le sujet au sérieux toussa toussa !
- **A 19h09**, du même jour, badaboum ! La direction technique lui annonce qu'une réunion est organisée sur le sujet le 07/06/18 à 10 heures au Mirail.

(Pendant les congés annuels du représentant CHS/CT)

SUD PTT 31 vous tiendra informé des évolutions de ce sujet dans les temps prochains.

15 ans de travaux sans aucune protection bien sûr !

Quelques repères sur l'amiante. Il y a quelques années pareille démarche de contrôle et diagnostic avaient été réalisés sur le centre de tri de Lardenne. A l'époque, l'affaire avait été portée devant les tribunaux. Les 2 parties étaient sorties à égalité avec injonction pour la Poste de faire les travaux.

La Poste de son côté avait donc entrepris des travaux sur les dalles de sol tout en prétextant qu'il n'y avait pas d'amiante. Pourquoi faire des travaux alors ? Les dalles se décollaient et la colle devenait de la poussière. On ajoutait à cela l'air ventilé de la climatisation on avait un bon cocktail pulmonaire !

L'affaire des seuls travaux avait coûté 200 000 €uros on passe les analyses de l'air. A ce moment-là, c'était une entreprise de Marseille (seule spécialisée et la plus proche) qui était venue faire le diagnostic de l'air...ça avait coûté un bras en plus des 200 000 €.



Une petite musique que la Poste aimait bien jouer sur sa partition de la peur. « Si on fait des travaux, s'il y a trop d'amiante, on va délocaliser le site ».

Pour rappel cela fait 30 ans que la dalle du Mirail doit être détruite. Enfin, si Lardenne a fermé, ce n'est pas pour l'amiante, c'était juste en prévision de CQC (Cap Qualité Courrier) qui recensait les centres de tri en points noirs (c'est-à-dire en étage et acheminement avec ascenseurs souvent en panne) et ne répondant plus aux normes d'acheminement en temps voulu.

Depuis, La Poste avait ouvert 41 PIC et en a déjà fermé un bon nombre pour cause de mauvaise anticipation de la baisse courrier. Ce qu'il faut observer, c'est l'exode postal qui a été imposé aux agents, les bouleversements de vie, de régime de travail, les accords d'accompagnement sociaux.

La Poste sait faire aussi dans le radicalisme thérapeutique. On peut en effet se poser des questions sur la présence d'amiante sur l'ancien centre de tri de Matabiau et sur le local de l'API (aviation postale intérieure) située à Blagnac. Les 2 ont été détruits...on cache mieux la poussière sous le tapis. A la fin le tapis ne sera peut-être pas assez grand.

En conclusion, pour le site du Mirail, l'action entreprise par le membre au CHS/CT de Sudptt est là pour remettre les choses dans le sens de la marche et si détection d'amiante (grise ou bleue) il y a, on veut que tout soit fait dans les conditions appropriées pour garantir la santé des agents et l'intervention des entreprises extérieures pour des travaux de rénovation.

Pour autant, ne cédon pas au chantage et à la panique du déménagement. Les représentants de la Poste doivent démontrer autre chose que de la provocation, cela s'appelle de la maturité managériale !

Avec 861 Millions de bénéfices sur l'année 2017, ça ne vous interpelle pas pour l'investissement dans la sécurité des agents, non ?